



TAXI

Cessation définitive d'activité

A envoyer par courrier à l'adresse suivante :

SPRB - Bruxelles Mobilité
Direction Transport de Personnes
Place Saint-Lazare 2
1035 Bruxelles

Ou par mail : gest.adm.DTP@sprb.brussels

Pour plus d'info : Tél. : 02 204 14 04

<https://mobilite-mobiliteit.brussels>

E-mail : gest.adm.DTP@sprb.brussels

Données de l'exploitant

1. Coordonnées de l'exploitant

Numéro d'entreprise BE

Nom de l'exploitant

Rue numéro boîte

Code postal Commune

Téléphone GSM

E-mail

2. Coordonnées des personnes liées à l'entreprise

Veillez remplir le tableau ci-dessous avec les noms des personnes assurant la gestion journalière (gérant(s), administrateur délégué, etc.).

Nom	Prénom	Fonction	Tel.	E-mail

3. Autorisation d'exploiter un service de taxis portant sur véhicule(s).

Plaquette(s) d'identification n° :

4. Cessation définitive d'activité à partir du / /

L'exploitant est conscient que la présente renonciation est définitive et que l'autorisation d'exploiter un service de taxis susmentionnée ne pourra en aucun cas être restituée.



BRUXELLES MOBILITÉ

SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES

Les annexes

- Plaquette d'identification du/des véhicule(s) titulaire(s) et/ou de réserve.
- Document d'identification du/des véhicule(s) titulaire(s) et/ou de réserve (carte orange, verte, jaune, etc.).
- Voyant lumineux du/des véhicule(s) titulaire(s) et/ou de réserve.

Signature(s)

L'exploitant confirme avoir pris connaissance de la réglementation en vigueur (ordonnance du 27 avril 1995 et arrêté du 29 mars 2007 relatifs aux services de taxis et aux services de location de voitures avec chauffeur) et des sanctions prévues en cas de non-respect de celle-ci.

Signature(s)
Précédée(s) de la mention manuscrite
"Lu et approuvé »

Nom/Prénom

Date